

N° 246.

L'Ambassade des États-Unis d'Amérique présente ses compliments au Ministère des Affaires extérieures et a l'honneur de se référer à la Note du Ministère n° NAX-0060, en date du 22 juin 1988, dont voici le texte :

(Voir la Note canadienne No NAX-0060 du 22 juin 1988)

Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique souscrit aux propositions qui précèdent et convient que la Note n° NAX-0060 du Ministère des Affaires extérieures, en date du 22 juin 1988, et la présente Note en réponse constituent entre les deux Gouvernements un Accord qui entre en vigueur à la date de la présente réponse, avec effet au 21 août 1987.

L'Ambassade saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires extérieures les assurances de sa très haute considération.

Ambassade des États-Unis d'Amérique

Ottawa, le 22 juin 1988